

FRA-2101-4

Vers une communication citoyenne

SAÉ en lecture

L'égalité des sexes

Nom de l'élève	Numéro de fiche
Nom de l'enseignant	Date de naissance
Centre	Date de passation
Centre de services scolaire	Résultat
	Lecture : _____/40

Situation de départ

L'égalité entre les hommes et les femmes

Selon Wikipédia, « L'égalité des genres, aussi connue sous les termes d'égalité des sexes, est le principe selon lequel les femmes et les hommes doivent recevoir un traitement égal et ne doivent pas être victimes de discriminations basées sur leur appartenance à l'un ou l'autre genre. » Qu'en est-il aujourd'hui? L'égalité des sexes est-elle une réalité au Québec? Même s'il y a eu des progrès au cours de l'Histoire, il semble qu'il reste un long chemin à parcourir en matière d'égalité des genres... Apprenez-en davantage en lisant ces deux articles.



Lecture

Tâche

Vous lirez deux articles sur *l'égalité des sexes* et vous répondrez aux questions portant sur ces textes.

Consignes

- Prenez connaissance des questions afin d'orienter votre lecture.
- Lisez les deux textes *L'égalité entre les sexes, ça s'apprend* et *Un pas de plus pour l'équité salariale*.
- N'hésitez pas à annoter les textes et à appliquer des stratégies de lecture.
- Répondez aux questions.

Matériel autorisé

- Dictionnaires unilingues français
- Grammaire
- Ouvrage de conjugaison

Durée

- 1h45

Texte 1

L'égalité entre les sexes, ça s'apprend

L'égalité entre les femmes et les hommes n'est toujours pas chose faite au Québec, rappelle le Conseil du statut de la femme, un organisme qui a pour mission de conseiller le gouvernement du Québec et d'informer la population sur les questions d'égalité entre les femmes et les hommes. Et pour atteindre cette égalité, il faut revoir la façon dont on éduque les enfants, rien de moins.

Lorsque le mouvement #MoiAussi a éclaté sur les réseaux sociaux, à l'automne 2017, Me Louise Cordeau, présidente du Conseil du statut de la femme, n'a pas été étonnée par cette vague de dénonciations d'agressions sexuelles et de harcèlement, car « de tels comportements inacceptables existent malheureusement dans toutes les sphères de notre société », témoigne cette avocate qui a longtemps travaillé comme dirigeante d'entreprise.

Une année après #MoiAussi, deux ans après la vague de mobilisation contre les agressions sexuelles qui a eu lieu à l'Université Laval et quatre ans après #AgressionsNonDénoncées, le Conseil du statut de la femme constate que cette prise de parole des victimes s'inscrit dans un continuum. « La population a désormais conscience que ces comportements sont inacceptables et qu'ils ne peuvent être tolérés, affirme sa présidente. Toute violence est avant tout une question de rapport de pouvoir, qui, pour être enrayée, doit s'appuyer sur des changements fondamentaux au sein des relations entre les femmes et les hommes. »

Elle rappelle que les victimes de violence et d'agressions sexuelles sont très majoritairement des femmes et que, parmi elles, ce sont les adolescentes qui sont les plus touchées. En effet, selon des données du ministère de la Sécurité publique, 17 % des victimes d'agressions sexuelles déclarées ont de 15 à 17 ans, 7 % ont 18 ou 19 ans, 11 % ont de 20 à 24 ans et 12 % de 25 à 34 ans. « Il faut donc agir rapidement, et ce, dès l'enfance », ajoute Me Cordeau.

Remonter à la source

Pour changer véritablement les rapports entre les femmes et les hommes, il importe de concentrer nos efforts auprès des enfants, croit Me Cordeau. « La clé est l'éducation à l'égalité », dit-elle. Le Conseil l'estime d'ailleurs incontournable pour résoudre les nombreux enjeux entourant l'égalité entre les femmes et les hommes. La violence, le harcèlement, la place des femmes en politique et dans les lieux décisionnels, le cybersexisme, la faible présence féminine en sciences en sont quelques exemples. « De ces réalités se dégage un dénominateur commun : l'importance d'agir en amont, dès la petite enfance », dit Me Cordeau.

« Les modèles que les parents, la garderie, l'école, les livres, la télévision et les médias numériques présentent aux enfants ne sont pas neutres : ils contribuent à former leur perception du monde, à façonner leur propre personnalité et à nourrir leurs rêves et leurs ambitions », explique Joëlle Steben-Chabot, professionnelle de recherche au Conseil du statut de la femme qui a contribué à la rédaction d'un avis du Conseil intitulé *L'égalité entre les sexes en milieu scolaire*, produit en 2016.

Dans cette perspective, la famille joue un rôle essentiel et déterminant dans cette éducation à l'égalité. Par leurs paroles et leurs gestes, les parents peuvent contribuer, bien qu'inconsciemment, à encourager et à renforcer les stéréotypes liés au genre.

L'école a aussi un rôle majeur à jouer. Elle est un lieu privilégié qui permet aux élèves de comprendre, dès leur plus jeune âge, des notions comme le consentement, les stéréotypes et l'importance des relations amoureuses égalitaires. Le programme d'éducation à la sexualité qui vient d'être réintégré au cursus scolaire s'inscrit dans cette volonté de réduire les stéréotypes en abordant ces thèmes.

Mais bien plus, tous les futurs enseignants et enseignantes devraient, dans le cadre de leur parcours universitaire, recevoir une formation pour améliorer leur propre capacité d'agir pour favoriser l'égalité entre les sexes.

« En continuité avec la prise de conscience collective et les nombreuses actions déjà entreprises, force est de constater que les changements en faveur de l'égalité doivent s'inscrire dans une démarche à long terme interpellant la famille, l'école et l'ensemble des membres de notre société », conclut Me Cordeau.

Source : Conseil du statut de la femme, « L'égalité entre les sexes, ça s'apprend », *L'Actualité* (10 octobre 2018), <https://lactualite.com/societe/legalite-entre-les-sexes-ca-sapprend-2/> (page consultée le 21 janvier 2021)

Texte 2

Un pas de plus pour l'équité salariale

Le gouvernement fédéral a révélé vendredi son projet de « Règlement sur l'équité salariale », qui viendra appuyer l'application de la « Loi sur l'équité salariale » afin de garantir un salaire égal entre les femmes et les hommes.

Les parties impliquées dans ce dossier peuvent analyser cette nouvelle réglementation pendant une période de commentaires accordée jusqu'au 13 janvier 2021, avant que le Règlement entre en vigueur au courant de la même année.

Les employeurs disposeront alors de trois ans pour mettre en œuvre leurs plans pour l'équité salariale, a fait savoir le gouvernement Trudeau.

« Les Canadiennes ont trop longtemps souffert des écarts salariaux entre les sexes. C'est pourquoi notre gouvernement est déterminé à éliminer les obstacles à l'égalité entre les sexes dans le domaine de l'emploi », a déclaré dans un communiqué diffusé vendredi la ministre du Travail, Filomena Tassi.

Au Canada, une femme gagnerait 89 cents pour chaque dollar gagné par un homme, ont révélé les plus récentes données consultées par le gouvernement fédéral.

Par ailleurs, la pandémie actuelle de COVID-19 toucherait plus durement les femmes que les hommes dans le secteur du travail : « La pandémie nous a prouvé à quel point le travail des femmes est crucial. Ce sont aussi ces dernières qui en ont le plus souffert. Nous risquons de voir les femmes disparaître du marché du travail et des décennies de victoires durement gagnées réduites à néant », a alerté dans le communiqué Maryam Monsef, ministre des Femmes et de l'Égalité des genres.

Le gouvernement fédéral travaille également sur de nouvelles mesures concernant la transparence salariale et la prévention du harcèlement et de la violence dans les milieux de travail.

Source : Agence QMI, « Un pas de plus pour l'équité salariale », *Le Journal de Montréal* (14 novembre 2020), <https://www.journaldemontreal.com/2020/11/14/un-pas-de-plus-pour-lequite-salariale> (page consultée le 21 janvier 2021)

QUESTIONNAIRE

Les questions 1 à 5 portent sur le texte 1

1. Selon Me Louise Cordeau, pourquoi faut-il revoir la façon dont on éduque les enfants?

/4

2. « Par leurs paroles et leurs gestes, les parents peuvent contribuer, bien qu'inconsciemment, à encourager et à renforcer les stéréotypes liés au genre. » Êtes-vous d'accord avec cette affirmation? Expliquez.

/4

3. Est-ce que la source de ce texte est fiable et crédible? Expliquez votre réponse.

/3

4. Le point de vue adopté par l'auteur(e) concernant l'égalité entre les sexes est-il objectif ou subjectif? Justifiez votre réponse en vous appuyant sur le texte.

Objectif Subjectif

/3

5. Résumez le texte en 50 à 60 mots, en vous appuyant sur les idées principales.

/5



Les questions 6 et 7 portent sur le texte 2

6. Pourquoi le Règlement sur l'équité salariale est-il important? Relevez **trois** informations tirées du texte.

/3

7. Selon vous, les gouvernements en font-ils assez pour éliminer les inégalités entre les hommes et les femmes dans le secteur du travail? Expliquez votre réponse.

Oui Non

/4



La question 8 porte sur les deux textes

8. En vous référant aux deux textes, croyez-vous qu'on arrivera à l'égalité entre les sexes dans un avenir rapproché? Justifiez votre réponse.

Oui Non

/4

TOTAL : _____ /30 (_____ /100)